

BULLETIN TECHNIQUE

MSDS HI-MACS® ADHÉSIF COMPOSANT A |
ADHÉSIF COMPONENT B | Fiche de données de sécurité



Photo: Baars & Bloemhoff

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : KIT DE COLLE DE RACCORD HI-MACS – COMPOSANT A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif.

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser dans les applications médicales impliquant une implantation permanente dans le corps humain.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

LG Hausys CO., LTD.

10 Gukjegeumyoong-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul 07326, Corée

rukibana@lghausys.com (Europe : timlie@lghausys.com)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Service d'information du centre antipoison en France : +33 145 42 59 59 (service d'information téléphonique réservé aux professionnels de santé uniquement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification selon la réglementation (CE) NO 1272 / 2008, SGH :

Danger physique :

- Liquide inflammable :

Liq. infl. Catégorie 2, H225

Risques sanitaires :

- Corrosion / irritation cutanée :

Irrit. cutanée Catégorie 2, H315

- Lésion / irritation oculaire grave :

Irrit. oculaire Catégorie 2, H319

- Sensibilisation cutanée :

Sens. cutanée Catégorie 1, H317

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles: – exposition unique :

STOT SE Catégorie 3, H335

– Organes cibles :

Irritation des voies respiratoires

Dangers environnementaux :

- Environnement aquatique

Aigüe 1, Chronique 1

2.1.2 Classification conforme à la directive 1999/45/CE :

Très inflammable : F ; R11

Irritant: Xi ; R36 / 37 / 38

Sensibilisant: R43

2.1.3 Informations supplémentaires : Pour le texte complet des phrases R et des mentions de danger : voir chapitre 16. Autres informations

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme à la réglementation (CE) nO 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger



Mentions de danger :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde :

Prévention :

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'ignition. – Ne pas fumer.
- P233 Conserver les containers bien fermés.
- P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.
- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 Prendre des mesures de protection contre les décharges d'électricité statique.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter tout rejet dans l'environnement.

Réponses :

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever / retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P305 + P351 + P338 En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 En cas d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser des produits chimiques secs / du dioxyde de carbone pour combattre l'incendie.
- P391 Recueillir le produit répandu. Dangereux pour l'environnement aquatique.

Stockage :

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P235 Tenir au frais.

Élimination :

- P501 Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Ingrédients dangereux devant figurer sur l'étiquette : Méthacrylate de méthyle.



2.3 Cote NFPA :

Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0 Réactivité à l'eau : 0

2.4 Autres dangers : Pas d'informations supplémentaires.

3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances : Non pertinent.

3.2 Mélanges : Description du mélange : Résine synthétique(s) et mastic(s).
Le mélange contient les substances suivantes :

NOM DE LA SUBSTANCE	N° CAS / CE	CLASSIFICATION				CONC. (%)
		67 / 548 / CEE	CLP			
			CLASS DE DANGER ET CODE(S) DE CATÉGORIE(S)	MENTIONS DE DANGER	PICTOGRAMME / MOT INDICATEUR	
Méthacrylate de méthyle ^{1, D}	201-297-1 / 80-62-6	Très inflammable F ; R11 Irritant Xi ; R36 ² / 37 / 38 Sensibilisant R43	Liq. infl. 2 Irrit. cutanée 2 Irrit. oculaire 2 ² Sens. cutanée 1 STOT SE 3	H225 H315 H319 ² H317 H335	GHS02 GHS07 Dgr	35-50
PMMA[Polymère]	618-466-4 / 9011-14-7	-	-	-	-	20-35
Aluminium Trihydrate	244-492-7 / 21645-51-2	-	-	-	-	10-20
Additifs	-	-	-	-	-	3

1 Substance soumise à des limites d'exposition professionnelle.

2 Classification selon le fabricant.

Remarque D : Certaines substances sensibles à la polymérisation spontanée ou à la décomposition sont généralement placées sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme que ces substances sont énumérées dans la Partie 3. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur doit indiquer le nom de la substance sur l'étiquette, suivi des mots « non-stabilisé(e) ».

Pour le texte complet des phrases H et des mentions de danger : voir chapitre 16. Autres informations

■ 4. Mesures de premier secours

4.1 Description des mesures de premier secours :

Conseils généraux

Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Maintenir la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Au moindre doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale.

En cas d'inhalation

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, demander immédiatement une assistance médicale et commencer les actions de premier secours. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

En cas de contact cutané

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Rincer abondamment à l'eau propre et fraîche pendant au moins 15 minutes, tenir les paupières écartées.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ingérer du charbon activé. Ne PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Les symptômes et effets sont inconnus à ce jour.

4.3 Indication de tout soin médical immédiat et de tout traitement spécial nécessaire : Aucun.

■ 5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction : Moyens d'extinction adaptés : pulvérisation d'eau, mousse anti-alcool, produits chimiques secs, dioxyde de carbone (CO₂). Moyens d'extinction inadaptés : jet d'eau.

5.2 Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange : En cas d'aération insuffisante et / ou pendant usage, peut former un mélange vapeur-air inflammable / explosif. Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et pourraient se propager le long des sols. Les endroits qui ne sont pas aérés, p. ex. les sous-terrains non-ventilés tels que les tranchées, conduits et puits d'accès, sont particulièrement exposés à la présence de substances ou mélanges inflammables. Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils pour les pompiers : En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies aux alentours du sinistre. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Combattre le feu avec les précautions normales depuis une distance raisonnable.

■ 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des équipements de protection individuelle. Retirer toutes les sources d'inflammation. Emmener les personnes en sécurité. Pour les services d'intervention d'urgence : Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs.

6.2 Précautions pour l'environnement :

Tenir à l'écart des égouts, eaux de surface et eaux souterraines. Contenir les eaux de lavage contaminées et les éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. tissu, non-tissé) Recueillir les liquides renversés (sciure, diatomite, sable, liant universel). Placer dans des contenants appropriés en vue de l'élimination. Aérer la zone affectée.

6.4 Référence aux autres sections :

Produits de combustion dangereux : voir chapitre 5. Mesures de lutte contre les incendies.
Équipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Contrôles d'exposition / protection personnelle.
Matières incompatibles : cf. chapitre 10. Stabilité et réactivité.
Considérations relatives à l'élimination : voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination.

■ 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utiliser une aération locale et générale. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation – Ne pas fumer. Prendre des mesures de protection contre les décharges d'électricité statique. Utiliser uniquement dans des endroits bien aérés. En raison du danger d'explosion, empêcher la fuite de vapeurs dans les caves, les conduits et les fossés. Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les endroits qui ne sont pas aérés, p. ex. les sous-terrains non-ventilés tels que les tranchées, conduits et puits d'accès, sont particulièrement exposés à la présence de substances ou mélanges inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se propagent le long des sols et forment des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Se laver les mains après usage. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant de pénétrer dans les espaces de restauration. Ne jamais conserver de nourriture ou de boissons à proximité de produits chimiques. Ne jamais placer de produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou les boissons. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sans danger, y compris incompatibilités éventuelles :

Conserver les containers bien fermés et dans un endroit bien ventilé. Utiliser une aération locale et générale. Tenir au frais. Protéger de la lumière du soleil. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation – Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'ignition. Prendre des mesures de protection contre les décharges d'électricité statique. Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

7.3 Utilisations finales spécifiques :

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle énumérées dans les limites d'exposition professionnelle EH40 / 2005 :

SUBSTANCE	NUMÉRO CAS	LIMITE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE				COMMENTI
		LIMITE D'EXPOSITION À LONG TERME (PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE 8 HEURES, MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS)		LIMITE DI ESPOSIZIONE A BREVE TERMINE (PERIODO DI RIFERIMENTO 15 MINUTI)		
		PPM	MG / M ³	PPM	MG / M ³	
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	50	208	100	416	-
Dioxyde de titane total inhalable respirable	13463-67-7	- -	10 4	- -	- -	-
Noir de carbone	1333-86-4	-	3.5	-	7	-

8.2 Contrôles d'exposition :

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : Aération générale.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que des équipements de protection individuelle :

8.2.2.1 Protection des yeux / du visage : Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

8.2.2.2 Protection de la peau :

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Les gants de protection contre les produits chimiques, testés conformément à la norme EN 374, sont adaptés. Contrôler l'étanchéité / imperméabilité avant utilisation. Si une réutilisation des gants est prévue, les nettoyer avant de les enlever et bien les aérer. Pour les fins spéciales, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus auprès de leur fournisseur. Autres : Prévoir des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection préventive de la peau (crème / onguent) est recommandée. Bien se laver les mains après manipulation.

8.2.2.3 Protection respiratoire : En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.

8.2.2.4 Dangers thermiques : Aucune donnée disponible.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Utiliser un conteneur adapté pour éviter toute contamination environnementale. Tenir à l'écart des égouts, eaux de surface et eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

APPARENCE :	Liquide
	Couleur : variée
ODEUR :	acrylique
SEUIL OLFACTIF :	Aucune donnée disponible
pH:	6,5 ~ 7,5 à 20°C *Échantillon: H2O=1:5(V/V)
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :	Aucune donnée disponible
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION :	> 98°C
POINT D'ÉCLAIR :	< 20°C (Méthode d'équilibre rapide)
VITESSE D'ÉVAPORATION :	Aucune donnée disponible
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) :	Non applicable
LIMITES SUPÉRIEURES / INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ :	2,1 vol. % (inférieur) 12,5 vol. % (supérieur)
PRESSION DE VAPEUR (20°C) :	39 HPS
DENSITÉ DE VAPEUR :	Aucune donnée disponible
DENSITÉ RELATIVE :	1,20 - 1,24 kg/l
SOLUBILITÉ(S) :	partiellement miscible dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL / EAU :	Aucune donnée disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	430°C
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Aucune donnée disponible
VISCOSITÉ :	> 1 000mPa s(cP) à 20°C
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES :	Aucune donnée disponible
PROPRIÉTÉS OXYDANTES :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations: Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Concernant l'incompatibilité : voir « Contextes à éviter » et « Matières incompatibles » ci-dessous. Le mélange contient une ou plusieurs substances réactives : risque d'inflammation.

10.2 Stabilité chimique : Pas de décomposition si stocké et appliqué comme indiqué.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

10.4 Contextes à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'ignition. Ne pas fumer. Rayonnement UV / lumière du soleil.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants – agents réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Monomère : méthacrylate de méthyle.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques : Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange entier.

Substances : Méthacrylate de méthyle

Toxicité aiguë : DL50, orale: 7 872 mg/kg (RTECS, 47796)

Mélanges :

Toxicité aiguë :

Orale rat DL50 : > 2 000 mg/kg ※ selon US NLM/ECHA

Cutanée lapin DL50 : > 2 000 mg/kg

par inhalation rat CL50 (brume, 4 h) : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation oculaire grave : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations : L'exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système nerveux et au cerveau.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité : Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.

Poisson CL50 : > 100 mg/L, 96 h ※ selon US NLM/ECHA

Crustacé CL50 : > 20 mg/L, 48 h

Algues CE50 : > 0.3 mg/L, 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale. Ne pas déverser dans les canalisations. Éviter tout rejet dans l'environnement. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 1133

14.2 Désignation officielle de transport ONU : ADHÉSIFS contenant des liquides inflammables

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3.

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Dangers environnementaux : Aucune donnée disponible.

14.6 Pollution marine : No

14.7 Précautions spéciales pour l'utilisateur : Guide EMS en cas d'incendie : F-E. Guide EMS en cas de déversement : S-D

14.8 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL73/78 et du recueil IBC : Aucune donnée disponible.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange : Les substances contenues dans le mélange ne sont pas soumises à une autorisation en vertu du Titre VII ni à des restrictions en vertu du Titre VIII du règlement (CE) no 1907 / 2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est disponible pour les substances contenues dans le mélange.

16. Autres informations

Liste des mentions de danger pertinentes :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R11	Très inflammable.



R36 / 37 / 38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43 Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Instructions pour la formation : Les instructions de manipulation du produit doivent être incluses dans les sessions de formation à la sécurité sur le lieu de travail (formation initiale, formation sur le lieu de travail, formation répétée) conformément aux conditions spécifiques du site.

Restrictions d'utilisation recommandées (c.-à-d. recommandations non obligatoires faites par le fournisseur) :

Le mélange ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il est prévu (point 1.2). Dans la mesure où les conditions spécifiques d'utilisation de la substance échappent au contrôle du fournisseur, l'utilisateur a la responsabilité d'ajuster les avertissements prescrits aux lois et réglementations locales. Les informations de sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ne peuvent être considérées comme des renseignements techniques sur le produit.

Sources de données principales utilisées pour compiler la présente fiche de données de sécurité :

La présente FDS a été élaborée conformément aux exigences énoncées par l'Annexe II du règlement (CE) no 1907 / 2006 du Parlement européen et du Conseil. La présente FDS a été préparée à l'aide de données fournies par le fabricant. Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. La présente FDS a été spécifiquement compilée pour ce produit et y est exclusivement destinée.

Procédure de classification :

Propriétés physiques et chimiques : La classification se base sur le mélange testé. Dangers pour la santé / l'environnement : La méthode de classification du mélange se base sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Objectif de la FDS : L'objectif de la présente FDS est de fournir des informations pertinentes pour les utilisateurs du produit en vue de garantir des manipulations correctes et un contrôle approprié des risques / dangers.

Abréviations et acronymes

CLP	Réglementation (CE) no 1272 / 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges
EH40 / 2005	EH40 / 2005 Limite d'exposition professionnelle, Tableau 1 : Liste des limites d'exposition professionnelle approuvées
Irrit. oculaire	Irritation oculaire
F	Très inflammable
Liq. infl.	Liquide inflammable
SGH	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par l'Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Irrit. cutanée	Irritation cutanée
Sens. cutanée	Sensibilisation cutanée
SE STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables
Xi	Irritant

COMPOSANT B

Matériaux Solid Surface d'intérieur

HI-MACS[®]
Natural Acrylic Stone™



1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : KIT DE COLLE DE RACCORD HI-MACS – COMPOSANT B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif.

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser dans les applications médicales impliquant une implantation permanente dans le corps humain.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

LG Hausys CO., LTD.

10 Gukjegeumyoong-ro, Yeongdeungpo-gu, Seoul 07326, Corée

rukibana@lghausys.com (Europe : timlie@lghausys.com)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Service d'information du centre antipoison en France : +33 145 42 59 59 (service d'information téléphonique réservé aux professionnels de santé uniquement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification selon la réglementation (CE) NO 1272/2008, SGH :

Sensibilisation cutanée : Sens. cutanée Catégorie 1, H317

Irritation oculaire : Irrit. oculaire Catégorie 2, H319

Milieu aquatique : Chronique 2

2.1.2 Classification conforme à la directive 1999/45/CE :

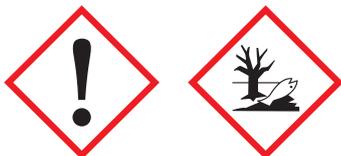
Sensibilisant : R43

2.1.3 Informations supplémentaires : Pour le texte complet des phrases R et des mentions de danger : voir chapitre 16. Autres informations.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme à la réglementation (CE) nO 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Avertissement

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde :

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.



P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter tout rejet dans l'environnement.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, laver abondamment à l'eau.
 P333 + P313 EN CAS d'irritation ou d'éruption CUTANÉE : consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P305 + P351 + P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu. Dangereux pour l'environnement aquatique.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
 P501 Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Ingrédients dangereux devant figurer sur l'étiquette : Peroxyde de dibenzoyl.

2.3 Cote NFPA :

Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 Réactivité à l'eau : 0

2.4 Autres dangers : Pas d'informations supplémentaires.

3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1 Substances : Non pertinent.

3.2 Mélanges : Description du mélange : Plastifiant. Le mélange contient les substances suivantes :

NOM DE LA SUBSTANCE	N° CAS / CE	CLASSIFICATION				CONC. (%)
		67 / 548 / CEE	CLP			
			CLASSE DE DANGER ET CODE(S) DE CATÉGORIE(S)	MENTIONS DE DANGER	PICTO-GRAMME / MOT INDICATEUR	
Dibenzoate de dipropylèneglycol	248-258-5 / 27138-31-4	-	-	-	-	94
Peroxyde de dibenzoyl ¹	202-327-6 / 94-36-0	Explosible E ; R3 Oxydant O ; R7 Irritant Xi ; R36 Sensibilisant R43	Perox. org. B Irrit. oculaire 2 Sens. cutanée 1	H241 H319 H317	GHS01 GHS02 GHS07 Dgr	3
Acide silicique pyrogéné, non-crist. ¹	601-216-3 / 112945-52-5	-	-	-	-	3

¹ Substance soumise à des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des phrases H et des mentions de danger : voir chapitre 16. Autres informations

4. Mesures de premier secours

4.1 Description des mesures de premier secours :

Conseils généraux

Ne pas laisser une personne affectée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Maintenir la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Au moindre doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale.

En cas d'inhalation

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, demander immédiatement une assistance médicale et commencer les actions de premier secours. Fournir de l'air frais.

En cas de contact cutané

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Rincer abondamment à l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes, tenir les paupières écartées.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ingérer du charbon activé. Ne PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Les symptômes et effets sont inconnus à ce jour.

4.3 Indication de tout soin médical immédiat et de tout traitement spécial nécessaire : Aucun.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction adaptés : pulvérisation d'eau, mousse anti-alcool, produits chimiques secs, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inadaptés : jet d'eau.

5.2 Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange :

Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils pour les pompiers :

En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies aux alentours du sinistre. Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Combattre le feu avec les précautions normales depuis une distance raisonnable.

■ 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des équipements de protection individuelle. Retirer toutes les sources d'inflammation. Emmener les personnes en sécurité. Pour les services d'intervention d'urgence : Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs.

6.2 Précautions pour l'environnement :

Tenir à l'écart des égouts, eaux de surface et eaux souterraines. Contenir les eaux de lavage contaminées et les éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. tissu, non-tissé) Recueillir les liquides renversés (sciure, diatomite, sable, liant universel). Placer dans des contenants appropriés en vue de l'élimination. Aérer la zone affectée.

6.4 Référence aux autres sections :

Produits de combustion dangereux : voir chapitre 5. Mesures de lutte contre les incendies
Équipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Contrôles d'exposition / protection personnelle
Matières incompatibles : cf. chapitre 10. Stabilité et réactivité
Considérations relatives à l'élimination : voir chapitre 13. Considérations relatives à l'élimination

■ 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser une aération locale et générale. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation – Ne pas fumer. Utiliser uniquement dans des endroits bien aérés. Se laver les mains après usage. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant de pénétrer dans les espaces de restauration. Ne jamais conserver de nourriture ou de boissons à proximité de produits chimiques. Ne jamais placer de produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou les boissons. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

7.2 Conditions nécessaires pour un stockage sans danger, y compris incompatibilités éventuelles : Conserver à une température inférieure à 30 °C. Une brume d'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients fermés. Produits incompatibles : Accélérateurs de polymérisation et matériaux facilement oxydés. Réagit violemment au contact d'acides, d'amines, de siccatifs.

7.3 Utilisations finales spécifiques : Aucune donnée disponible.

8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle énumérées dans les limites d'exposition professionnelle EH40 / 2005 :

SUBSTANCE	NUMÉRO CAS	LIMITE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE				COMMENTAIRES
		LIMITE D'EXPOSITION À LONG TERME (PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE 8 HEURES, MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS)		LIMITE D'EXPOSITION À COURT TERME (PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE 15 MINUTES)		
		PPM	MG / M ³	PPM	MG / M ³	
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	-	5	-	-	-
Acide silicique pyrogéné, non-cristallin	-	-	0,1	-	-	-

8.2 Contrôles d'exposition :

8.2.1 Contrôles techniques appropriés : Aération générale.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que des équipements de protection individuelle :

8.2.2.1 Protection des yeux / du visage : Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

8.2.2.2 Protection de la peau :

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Les gants de protection contre les produits chimiques, testés conformément à la norme EN 374, sont adaptés. Contrôler l'étanchéité / imperméabilité avant utilisation. Si une réutilisation des gants est prévue, les nettoyer avant de les enlever et bien les aérer. Pour les fins spéciales, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus auprès de leur fournisseur.

Autres : Prévoir des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection préventive de la peau (crème / onguent) est recommandée. Bien se laver les mains après manipulation.

8.2.2.3 Protection respiratoire : En cas d'aération insuffisante, porter un appareil respiratoire.

8.2.2.4 Dangers thermiques : Aucune donnée disponible.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Utiliser un conteneur adapté pour éviter toute contamination environnementale. Tenir à l'écart des égouts, eaux de surface et eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

APPARENCE :	Liquide
	Couleur : jaune clair
ODEUR :	légère
SEUIL OLFACTIF :	Aucune donnée disponible
pH :	6,5 ~ 7,5 à 20°C ※ Échantillon : H ₂ O = 1:5 (V/V)
POINT DE FUSION / POINT DE CONGÉLATION :	Aucune donnée disponible
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION :	> 100°C
POINT D'ÉCLAIR :	230 °C (Cleveland en vase ouvert)
VITESSE D'ÉVAPORATION :	Aucune donnée disponible
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) :	Non applicable
LIMITES SUPÉRIEURES / INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ :	Aucune donnée disponible
PRESSION DE VAPEUR (147 °C) :	1,3 HPS
DENSITÉ DE VAPEUR :	Aucune donnée disponible
DENSITÉ RELATIVE :	1,1 à 20 °C
SOLUBILITÉ(S) :	Non miscible dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL / EAU :	Aucune donnée disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	Aucune combustion spontanée sous 200 °C
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	103 °C
VISCOSITÉ :	> 1 000 mPa s(cP) à 20 °C
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES :	Aucune donnée disponible
PROPRIÉTÉS OXYDANTES :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations : Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Concernant l'incompatibilité : voir « Contextes à éviter » et « Matières incompatibles » ci-dessous.

10.2 Stabilité chimique : Décomposition à partir de 103 °C : Peroxyde de dibenzoyl 100 %

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

10.4 Contextes à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles : Réagit violemment au contact des acides, amines, siccatifs, accélérateurs de polymérisation et matériaux facilement oxydés.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Acide benzoïque, biphényles, benzène.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques : Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange entier.

Substances :

Dibenzoate d'oxydipropyle

Toxicité aiguë : DL50, orale : 8 000 mg / kg (RTECS, 59814)

Peroxyde de dibenzoyl

Toxicité aiguë : DL50, orale : 7 710 mg / kg (RTECS, 19455)

Mélanges :

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Orale rat DL50 : > 2 000 mg / kg ※ selon US NLM / ECHA

Cutanée lapin DL50 : Aucune donnée disponible

Par inhalation rat CL50 (brume, 4 h) : Aucune donnée disponible

Corrosion / irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion / irritation oculaire grave : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations : L'exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système nerveux et au cerveau.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité : Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.

poisson CL50 : > 2,0 mg/L, 96 h ※ selon US NLM / ECHA

Crustacé CL50 : > 2,0 mg/L, 48 h

Algues CE50 : > 1,0 mg/L, 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément à la réglementation locale et nationale. Ne pas déverser dans les canalisations. Éviter tout rejet dans l'environnement. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : Aucune donnée disponible.

14.2 Désignation officielle de transport ONU : Aucune donnée disponible.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Aucune donnée disponible.

14.4 Groupe d'emballage : Aucune donnée disponible.

14.5 Dangers environnementaux : Aucune donnée disponible.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur : Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL73/78 et du recueil IBC :

Aucune donnée disponible.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange : Les substances contenues dans le mélange ne sont pas soumises à une autorisation en vertu du Titre VII ni à des restrictions en vertu du Titre VIII du règlement (CE) no 1907 / 2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est disponible pour les substances contenues dans le mélange.

16. Autres informations

Liste des mentions de danger pertinentes :

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



- R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R7 Peut provoquer un incendie.
R36 Irritant pour les yeux
R43 Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Instructions pour la formation : Les instructions de manipulation du produit doivent être incluses dans les sessions de formation à la sécurité sur le lieu de travail (formation initiale, formation sur le lieu de travail, formation répétée) conformément aux conditions spécifiques du site.

Restrictions d'utilisation recommandées (c.-à-d. recommandations non obligatoires faites par le fournisseur) :

Le mélange ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il est prévu (point 1.2). Dans la mesure où les conditions spécifiques d'utilisation de la substance échappent au contrôle du fournisseur, l'utilisateur a la responsabilité d'ajuster les avertissements prescrits aux lois et réglementations locales. Les informations de sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ne peuvent être considérées comme des renseignements techniques sur le produit.

Sources de données principales utilisées pour compiler la présente fiche de données de sécurité :

La présente FDS a été élaborée conformément aux exigences énoncées par l'Annexe II du règlement (CE) no 1907 / 2006 du Parlement européen et du Conseil. La présente FDS a été préparée à l'aide de données fournies par le fabricant. Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. La présente FDS a été spécifiquement compilée pour ce produit et y est exclusivement destinée.

Procédure de classification : Propriétés physiques et chimiques : La classification se base sur le mélange testé. Dangers pour la santé / l'environnement : La méthode de classification du mélange se base sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Objectif de la FDS : L'objectif de la présente FDS est de fournir des informations pertinentes pour les utilisateurs du produit en vue de garantir des manipulations correctes et un contrôle approprié des risques / dangers.

Abréviations et acronymes

CLP	Réglementation (CE) no 1272 / 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges
EH40 / 2005	EH40 / 2005 Limite d'exposition professionnelle, Tableau 1 : Liste des limites d'exposition professionnelle approuvées
E	Explosif
Irrit. oculaire	Irritation oculaire
SGH	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par l'Organisation des Nations Unies
O	Oxydant
Perox. org.	Peroxyde organique
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Sens. cutanée	Sensibilisation cutanée
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables
Xi	Irritant

■ LG Hausys Europe GmbH

Siège Social Européen :
LG Hausys Europe GmbH
Lyoner Str. 15
60528 Francfort
Allemagne
info@himacs.eu
www.himacs.eu